

Paris, le 8 février 1817.

4^e Division.
3^e Bureau
de la Comp^{te} gen^{le}

Le Chef de la 4^e Division

Arr. ordonnancement
des dépenses du 1^{er} trim.
1817.

Du Ministère de l'Intérieur,

à Monsieur Chénier Directeur de l'Académie Royale
des Beaux Arts à Rome.

53.

Monsieur le Directeur, le Ministre me charge de vous
donner avis qu'il vient d'être expédié au Trésor Royal
nommé De M. M. Terregaux, Lafitte et Comp^{te} Bangué,
une ordonnance de 20150. dont le montant sauf 150 à
retenir sur votre traitem^{ent} pour le Trésor doit être
mis à votre disposition à valoir sur les dépenses
de l'Académie des Beaux Arts à Rome, pendant
le 1^{er} Trim. 1817.

A l'expiration de chaque trimestre il vous
sera accordé par avance une pareille somme, ce qui
vous mettra à même de pourvoir avec exactitude
aux dépenses de l'Établissement qui vous est confié.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble serviteur.

Norman